

l'Agriculture et des Pêcheries. Par suite de cette réorganisation, le ministère ouvrirait des bureaux régionaux à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Halifax.

Je crois que l'engagement, par le ministère, de personnel extérieur et d'inspecteurs locaux, d'agents de liaison et de conseillers pour l'extérieur, rendra plus tangible aux Canadiens la protection des consommateurs, car il y aura un bureau du ministère dans chaque région, où ils pourront se tenir au courant des programmes. Là, nos fonctionnaires pourront actualiser au niveau populaire la politique ministérielle, et d'étudier les plaintes adressées au ministère.

Nous avons aussi institué une Direction des services de consommation et d'information, ainsi qu'un bureau du contentieux qui s'occupera de la mise en vigueur des mesures de protection des consommateurs et aidera à élaborer de nouvelles mesures et de nouveaux programmes.

**M. McGrath:** Monsieur le président, j'aimerais faire quelques brèves remarques. Comme l'a dit le ministre, la réorganisation du ministère a déjà été étudiée en comité, mais j'avais espéré que le ministre saisirait cette occasion pour parler ce soir de quelques points importants, par exemple du rapport Batten. Le ministre y a fait allusion aujourd'hui en réponse à une question que je lui avais posée pendant la période des questions orales. Il s'agit d'un rapport sur le prix de détail des produits alimentaires dans les Prairies. Le ministre nous a dit qu'il devait encore rencontrer les trois ministres compétents des provinces en cause pour discuter cette question très importante.

L'autre chose dont le ministre n'a pas parlé—et c'est une question qui a été soulevée ici plusieurs fois—c'est le rapport de la Commission royale d'enquête de l'Alberta sur la vente de l'essence. Il s'agit d'un rapport volumineux de 700 pages. Le ministre nous a dit que la Direction des enquêtes sur les coalitions de son ministère examinait minutieusement ce rapport qui a une portée nationale. Nous espérons qu'il nous en parlera car, sauf erreur, le rapport est à l'étude depuis plus d'une semaine; la Chambre est sûrement en droit d'entendre une déclaration du ministre sur la portée nationale de ce rapport, qui fait de graves insinuations et intéresse des citoyens de toutes les provinces.

Une des choses qui me préoccupent au sujet du nouveau ministère de la Consommation et des Corporations, c'est le conflit de compétences. Il y a un certain nombre de domaines où le ministre entre en conflit avec les provinces. Par exemple, je peux parler de

cet aspect des fonctions du ministère qui portent sur les corporations et leurs titres. Le ministre a fait quelques brèves allusions à la Chambre aux travaux de la commission fédérale des valeurs mobilières, juste assez pour semer l'inquiétude au sein des commissions provinciales du même genre et chez d'autres gens qui s'intéressent à la façon dont le gouvernement se propose de régler ce conflit de compétences.

Voilà quelques-uns des points dont, nous l'espérons, le ministre parlera avant que le comité permette l'adoption de cet article du bill concernant la réorganisation de son ministère. Nous espérons qu'avec le temps, les fonctions du ministère seront définies d'une façon un peu plus précise qu'elles ne le sont actuellement.

Dans bien des domaines le ministre et les hauts fonctionnaires compétents de son ministère reçoivent des plaintes des consommateurs d'un peu partout. La réponse classique à ces plaintes et instances est que ces questions relèvent de l'autorité provinciale, que le ministère n'y peut pas grand-chose. J'espère que les responsabilités de l'honorable représentant seront définies plus clairement afin qu'il soit moins exposé à se faire accuser de seulement jeter de la poudre aux yeux et de ne pas avoir l'autorité voulue pour faire ce qu'il doit dans l'exercice de ses fonctions aux termes de la loi.

• (9.10 p.m.)

Mon ami de Prince Edward-Hastings a mentionné hier soir qu'il y avait eu scission au ministère de l'Industrie et du Commerce il y a cinq ans pour donner un portefeuille à un nouveau ministre. Aujourd'hui, cinq ans plus tard, on revient à la formule originale par la mesure à l'étude. Mais cette réorganisation a coûté aux contribuables au-delà de 50 millions de dollars. Espérons que l'histoire ne se répètera pas dans le cas du ministère de la Consommation et des Corporations, car les députés veulent vraiment prendre des mesures efficaces pour protéger les consommateurs canadiens.

Je sais que le ministre le veut sincèrement. Il fut coprésident du comité dont les études ont précédé la création du ministère, et il a très bien rempli ce rôle. Espérons qu'il ne s'agisse pas ici d'un autre trompe-l'œil. Espérons que les responsabilités reprises à d'autres ministères et que le ministre va assumer désormais vont lui donner des pouvoirs réels pour protéger les consommateurs canadiens. Enfin, j'exprime une fois de plus l'espoir que le rôle du ministre sera défini plus clairement pour éviter la possibilité de conflit dans les juridictions.

[L'hon. M. Basford.]